

Préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

Date proposée pour la séance de la commission :

Jeudi 22 juin 2023 à 20 heures

Bâtiment du Montoly 3, Salle 2

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Principes de régularisation des dépassements budgétaires

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Ceci ne signifie en aucun cas que le budget global 2023 sera dépassé, selon les informations que nous avons à ce jour. Des économies ont été ou seront réalisées sur d'autres postes.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

En principe, le préavis sollicitant une série de crédits complémentaires au budget de fonctionnement est déposé en première lecture lors de la séance du Conseil communal du mois de juin. Les crédits complémentaires sont répartis en trois catégories :

1. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, lors de l'élaboration du budget et que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
2. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (par exemple : transports publics, participation à la cohésion sociale, péréquation, etc.) ;
3. Les crédits complémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Les dépassements en question représentent 0.40% du budget initialement octroyé (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). De plus, seuls 29 comptes font l'objet d'une demande de crédit complémentaire sur un total de 836 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). Cela démontre donc en réalité la bonne maîtrise des charges au niveau global par la Municipalité.

Crédits complémentaires demandés

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2023	Budget 2023 (12 mois)	Comptes - Budget 2023	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
111.3170.00	Réceptions, manifestations	12'457.40	170'000.00	-157'542.60	7.33%	8'250.00
<p>La Municipalité a accepté la demande du Comité d'organisation de la réception du Président du Grand Conseil à Nyon qui a sollicité un soutien financier de la part des communes à hauteur de CHF 0.60 / habitant afin d'organiser au mieux la réception de l'événement mentionné qui comptera près de 700 invités pour un budget global de CHF 120'000.-. Pour information, le nombre d'habitants de Gland au 31 décembre 2022 est de 13'698, ce qui équivaut à un soutien financier de CHF 8'218.80 de la part de la Ville de Gland. A ce jour et à la vue des futures manifestations 2023 prévues, il est estimé que le budget du compte 111.3170.00 « Réceptions, manifestations » n'est pas suffisant pour absorber ce coût supplémentaire, notamment en raison de la hausse du prix des marchandises et de l'augmentation du nombre de réceptions. Par conséquent, le montant de soutien financier fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire.</p>						
350.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	18'927.83	125'650.00	-106'722.17	15.06%	6'900.00
<p>Après une année complète d'exploitation de la nouvelle église catholique, il est apparu qu'une adaptation des heures d'auxiliaires pour les nettoyages et les contrôles des installations techniques était nécessaire. Ceci représente un total de 170 heures par an (les mesures ont été mises en place dès le mois d'avril 2023 selon décision de la Municipalité du 20 mars), soit environ CHF 5'000.-.</p> <p>Dès juin 2023, les collaborateurs travaillant à la Grand-Rue 38 pourront utiliser le cellier pour leur repas de midi. Des heures d'auxiliaires pour le nettoyage des locaux (cellier et WC) seront nécessaires. Cette prestation supplémentaire représente un total de 125 heures par an. Pour le budget complémentaire 2023 ici présenté, il est tenu compte de 6 mois d'utilisation, soit 63 heures.</p>						
350.3114.00	Achats de machines d'entretien	0.00	0.00	0.00	0.00%	20'000.00
<p>Un crédit complémentaire est requis pour le remplacement de l'autolaveuse de la Salle omnisport de Grand-Champ qui est âgée de 15 ans et totalise plus de 3'000 heures de fonctionnement. Il n'est malheureusement plus possible de la réparer car il n'y a plus de pièces détachées disponibles.</p>						
521.3103.00	Activités culturelles	5'248.30	23'250.00	-18'001.70	22.57%	6'500.00
<p>Les 3 salles de gymnastique du collège de Grand Champ ayant été réservées du 9 au 16 mai 2023 pour la préparation, le montage et le démontage de la Fête cantonale des chanteurs vaudois, elles n'ont pu être utilisées par les 520 élèves de l'Etablissement secondaire et leurs enseignants durant cette période. Afin de pouvoir pallier à cette problématique, la Direction de l'Etablissement secondaire a sollicité la Ville de Gland pour le financement d'activités sportives payantes encadrées par Totem Escalade à Gland, ce qui a engendré un dépassement de budget de CHF 6'500.-.</p>						

2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2023	Budget 2023 (12 mois)	Comptes - Budget 2023	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
111.3185.10	Honoraires juridiques, avocats	4'340.30	30'000.00	-25'659.70	14.47%	10'000.00
<p>La rédaction et la révision des articles du nouveau règlement de police sont accompagnés juridiquement. En 2022, un crédit complémentaire de CHF 20'000.- avait été sollicité et accordé pour financer cet accompagnement non budgété. Le volume de travail avait initialement été estimé à 50 heures au tarif habituel de CHF 400.-/h. Au regard de l'avancement du projet, un complément s'avère nécessaire pour l'année 2023. Une demande de crédit complémentaire de CHF 10'000.- pour 25 heures supplémentaires est formulée.</p>						
130.3092.00	Frais de recherche de personnel	25'592.90	37'850.00	-12'257.10	67.62%	25'300.00
<p>En raison de la démission du Secrétaire municipal, un crédit complémentaire de CHF 60'000.- avait été octroyé par le Conseil communal via le préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022. Le but était de mandater un cabinet de recrutement spécialisé dans la recherche de cadres dirigeants et ainsi accompagner la Municipalité et l'Office des ressources humaines dans ce processus de recrutement. Le mandat n'ayant pas abouti en 2022, une nouvelle recherche a été initiée en 2023 occasionnant un report de la charge de l'exercice 2022 à l'exercice 2023. Ainsi, il est demandé de neutraliser le compte " Frais de recherche en personnel ", pour les frais déjà engagés soit CHF 61'133.90 (vs budget de CHF 37'850.-) et d'ajouter CHF 2'000.- pour les frais encore prévus en 2023 (commande de casiers judiciaires). Par conséquent, un crédit complémentaire de CHF 25'283.90 est estimé nécessaire pour le compte " Frais de recherche en personnel ".</p>						
152.3183.00	Frais cartes crédit	1'086.47	2'000.00	-913.53	54.32%	2'500.00
<p>Le montant budgété pour l'année 2023 a été sous-estimé. En effet, les comptes 2022 affichaient un montant CHF 4'414.71 de frais de cartes de crédit pour le Théâtre. Afin d'éviter un nouveau dépassement de budget pour ce compte, une demande de crédit complémentaire de CHF 2'500.- est sollicitée.</p>						
161.3011.10	Traitement du personnel auxiliaire	260.00	4'700.00	-4'440.00	5.53%	1'550.00
<p>La tâche de <i>community manager</i> pour le marché est déléguée à l'Office de la Communication (OCOM) qui indique que le tarif horaire passe de CHF 28.50/h à CHF 40.-/h dès le 1er mars 2023. Ce changement de tarif s'applique en raison d'un changement de collaborateur au sein de l'OCOM dont les compétences sont plus spécifiques. Sur cette ligne budgétaire d'un montant de CHF 4'550.-, une demande de crédit complémentaire de CHF 1'550.- est formulée.</p>						
190.3182.00	Télécommunication – Abt Internet	9'184.95	19'450.00	-10'265.05	47.22%	2'600.00
<p>La fibre optique est installée, mais toutes les liaisons intersites n'ont pas encore été configurées. Certains abonnements internet n'ont pas encore pu être résiliés, d'où un dépassement estimé à CHF 2'600.- jusqu'au 31 décembre 2023 (+13.4% sur CHF 19'450.-).</p>						
200.3069.00	Remboursements de frais	300.00	300.00	0.00	100.00%	2'000.00
<p>Le montant budgété, basé sur la moyenne des trois dernières années, ne permet pas de juguler le remboursement de frais liés aux formations du personnel du SFINE et les déplacements des délégués.</p>						

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2023	Budget 2023 (12 mois)	Comptes - Budget 2023	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
200.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	3'586.40	4'100.00	-513.60	87.47%	1'000.00
Le nombre de pages estimé pour la reliure des comptes sur un papier spécial de longue conservation lors de l'élaboration du budget est inférieur au nombre de pages réel constaté après le bouclage des comptes 2022. En ce sens, un crédit complément de CHF 1'000.- est demandé.						
353.3141.00	Charges et entretien Hôtel de la Plage	16'619.90	28'000.00	-11'380.10	59.36%	17'000.00
La ventilation de l'établissement est tombée en panne au printemps 2023. Elle sera réparée, toutefois sa régulation doit être entièrement changée car datant de plus de 25 ans. Le montant sollicité prend également en compte les travaux d'adaptation des lignes et du tableau électriques.						
356.3141.00	Charges et entretien Av. Mont-Blanc 27-29	753.90	0.00	753.90	100.00%	2'000.00
Lors de l'élaboration du budget 2023, la Municipalité était partie du principe que le locataire (Etablissement Vaudois de l'Accueil des Migrants (EVAM)) prendrait à sa charge les dépenses courantes (eau électricité, chauffage, sécurité et conciergerie). Néanmoins, la Commune doit prendre à sa charge les réparations diverses et cela n'avait pas été budgété. Pour cette raison, la Municipalité sollicite une demande de crédit complémentaire de CHF 2'000.-.						
360.3185.00	Honoraires ingénieurs et architectes	7'215.90	45'000.00	-37'784.10	16.04%	14'000.00
Dans le cadre de l'étude pour l'extension du bâtiment des pompiers à Montoly, un montant correspondant aux honoraires pour un mandat d'architecte est sollicité. Ce mandat représente des études des détails de construction et l'élaboration du dossier d'enquête publique.						
425.3185.10	Honoraires juridiques, avocats	5'502.50	15'000.00	-9'497.50	36.68%	10'000.00
Les travaux de renaturation du Lavasson se sont terminés en 2021. Cependant, il y a lieu d'inscrire son nouveau tracé au cadastre sous forme de domaine public. A cet effet, un bureau de géomètres a été mandaté pour ces travaux qui comprennent notamment la mise en place du dossier d'expropriation des parcelles concernées. Une avance de frais d'un montant de CHF 5'000.- est demandée par le notaire en charge de ce dossier, conformément à la décision du Président du Tribunal civil d'arrondissement de La Côte. Une demande d'avance de frais par l'Office de l'état civil devrait également nous parvenir ultérieurement. Au vu de ce qui précède, une demande de dépassement de budget d'un montant de CHF 10'000.- est formulée, afin que les demandes d'avances de frais demandées dans le cadre de cette procédure puissent être honorées.						
430.3192.00	Taxes véhicules	1'873.60	3'100.00	-1'226.40	60.44%	2'500.00
Lors de l'élaboration du budget, les redevances forfaitaires poids lourds sur les nouveaux véhicules ne pouvaient pas être connues avec exactitude et les montants ont été sous-estimés. Les factures ayant été reçues le montant exact est connu et il est demandé un crédit complémentaire de CHF 2'500.-.						
451.3102.00	Communication déchets	10'565.95	10'000.00	565.95	105.66%	600.00
A l'issue du bilan trimestriel des comptes 451 affectés à la déchèterie, un dépassement de budget est déjà constaté. A l'issue des envois du calendrier des collectes des déchets 2023, un dépassement de CHF 565.- est constaté sur un budget total de CHF 10'000.-. Il est expliqué par les hausses des tarifs de fournitures et d'impression consécutifs au contexte énergétique de cet hiver. Cette augmentation de charges sera compensée par une réduction de l'attribution au fonds de réserve « Déchets » d'un montant équivalent.						

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2023	Budget 2023 (12 mois)	Comptes - Budget 2023	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
451.3526.00	Taxes éliminations	9'244.35	90'000.00	-80'755.65	10.27%	20'000.00
<p>Lors de l'établissement du budget 2023, un montant de CHF 90'000.- a été estimé. Ce compte se compose des taxes d'élimination du bois (CHF 52'000.-), des déchets spéciaux ménagers (CHF 28'000.-), du flaconnage (CHF 4'000.-), du Tetrapack (CHF 3'000.-) et du Sagex (3'000.-). Le papier/carton est un déchet qui est fortement lié aux marchés financiers du recyclage. Ainsi, pour exemple, en janvier 2022, le cours du papier/carton mélangé était de CHF -92.-, alors qu'il se négociait à CHF +27.- une année plus tard. La balance est passée en positif pour la première fois depuis trois ans, en novembre 2022.</p> <p>Ainsi, durant le premier trimestre, une charge non budgétée pour l'élimination du papier/carton se montant à CHF 4'256.- est venue grever le compte. Si le marché reste à ce niveau toute l'année, un montant total proche de CHF 20'000.- sera nécessaire pour l'élimination du papier/carton. Inversement, l'élimination des déchets issus du tri du flaconnage, Tetrapack et Sagex, n'a pas généré de coûts durant le premier trimestre. L'économie cumulée de CHF 10'000.- pour ces trois déchets n'est pas encore assurée d'ici la fin de l'année. Ces filières étant nouvelles à la déchèterie, la qualité de tri n'est pas encore totalement assurée et des coûts sont susceptibles d'intervenir dans le bilan annuel. Cette augmentation de charges sera compensée par une réduction de l'attribution au fonds de réserve « Déchets » d'un montant équivalent.</p>						
513.3124.10	Chauffage à distance « Les Tuillières »	20'836.45	51'200.00	-30'363.55	40.70%	5'000.00
<p>Ce montant complémentaire sollicité correspond à une indexation du prix du kWh et du forfait annuel de puissance annoncés par ThermosrésÔ en février 2023 (et donc inconnue au moment de l'établissement du budget en juillet 2022).</p>						
513.3124.20	Chauffage à distance « Les Perrerets »	73'220.95	301'000.00	-227'779.05	24.33%	14'000.00
<p>Ce montant complémentaire sollicité correspond à une indexation du prix du kWh et du forfait annuel de puissance annoncés par ThermosrésÔ en février 2023 (et donc inconnue au moment de l'établissement du budget en juillet 2022).</p>						
515.3522.00	Finances d'écolages	2'275.05	1'300.00	975.05	175.00%	1'300.00
<p>Pour le budget, la Municipalité s'est basée sur la liste transmise par l'école primaire qui mentionnait qu'un seul élève serait facturé. Mais début 2023, une nouvelle dérogation nous est parvenue. Puis au printemps 2023, nous avons reçu une facture pour deux élèves. Une demande de crédit complémentaire de CHF 1'300.- est donc nécessaire.</p>						
526.3124.20	Chauffage à distance « Grand-Champ »	98'865.35	345'000.00	-246'134.65	28.66%	9'000.00
<p>Ce montant complémentaire sollicité correspond à une indexation du prix du kWh et du forfait annuel de puissance annoncés par ThermosrésÔ en février 2023 (et donc inconnue au moment de l'établissement du budget en juillet 2022).</p>						
615.3183.00	Frais cartes crédit	71.46	0.00	71.46	100.00%	1'000.00
<p>Les frais de cartes pour le paiement des amendes via la plateforme n'ont pas été budgétés. Ils se montaient à CHF 1'058.03 en 2022.</p>						

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2023	Budget 2023 (12 mois)	Comptes - Budget 2023	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
615.3185.10	Honoraires, conseils et études	0.00	25'000.00	-25'000.00	100.00%	19'000.00
<p>En 2022, l'inspectorat des chantiers a été confié à la Sécurité publique et une ligne budgétaire dédiée a été rajoutée au budget 2023. L'appel d'offre s'est déroulé de janvier à mi-février. Les contrôles d'inspection ont débuté le 20 février. Entre le 20 février et le 28 avril, 102,75 heures de travail ont été effectuées comprenant les inspections sur le terrain, étude de plans, conseils et rapports. Les 10 premières semaines d'activité ont engagé 53% du budget soit CHF 13'279.-. Au regard du nombre de chantiers sur la commune, l'activité devrait à priori perdurer au même rythme. Sur cette ligne budgétaire d'un montant de CHF 25'000.- une demande de crédit complémentaire de CHF 19'000.- est formulée.</p>						
717.3040.00	Cotisations caisse de pension	75.25	0.00	75.25	100.00%	1'650.00
<p>Une des auxiliaires travaillant au Relax'Resto cotise à la LPP a atteint le seuil d'affiliation minimum (CHF 22'050.-) car elle cumule aussi une fonction d'auxiliaire concierge. Cette dernière a été engagée pour la fonction au Relax'Resto en janvier 2023 et il n'était donc pas possible d'avoir cette information au moment de l'élaboration du budget.</p>						

3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2023	Budget 2023 (12 mois)	Comptes - Budget 2023	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
112.3102.10	Reliure, restauration de documents	0.00	4'700.00	4'700.00	0.00%	1'850.00
<p>Sur recommandation de l'archiviste communal, la Municipalité souhaite faire restaurer les comptes communaux des années 1794 à 1808, soient 15 cahiers au total pour un montant estimé à CHF 5'023.- TTC. Le compte 112.3102.10 « Reliure, restauration de documents » étant doté de CHF 4'700.- et, compte tenu de la reliure des comptes 2022 estimé à CHF 1'500.-, un crédit complémentaire de CHF 1'850.- est demandé afin de réaliser ces travaux nécessaires pour la bonne conservation de ces documents historiques.</p>						
350.3141.00	Entretien des bâtiments	128'009.38	800'000.00	-671'990.62	16.00%	15'000.00
<p>Le montant demandé fait suite à la demande du Service de la jeunesse pour la création d'un bureau pour la Coordinatrice pédagogique du Relax'Resto sur l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ. A l'image de la Coordinatrice pédagogique de la Maison de l'enfance, la Coordinatrice pédagogique du Relax'Resto doit pouvoir bénéficier d'une place de travail à part entière, lui permettant d'effectuer ses communications et tâches administratives quotidiennes dans un espace confidentiel situé à proximité immédiate des jeunes accueillis et des équipes dont elle est la supérieure hiérarchique directe.</p>						

En effet, les missions du poste et de son contrat de travail nécessitent de pouvoir s'entretenir individuellement et de manière confidentielle avec un enfant et/ou un intervenant membre de l'équipe d'encadrement tout en restant sur site, y compris durant les temps forts d'ouverture du Relax'Resto. Dans ce contexte, un crédit complémentaire de CHF 15'000.- est sollicité.

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2023	Budget 2023 (12 mois)	Comptes - Budget 2023	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
360.3185.20	Honoraires urbanistes	0.00	45'000.00	-45'000.00	0.00%	49'000.00

Avec la croissance démographique qui s'annonce toujours aussi forte pour les prochaines années et l'impossibilité, depuis le changement de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014, de s'étendre hors des zones à bâtir, le besoin de densifier ponctuellement (en construisant en hauteur par exemple) en Suisse devient de plus en plus une évidence. Par son compte-rendu d'avril 2023, la Commission d'urbanisme de la Commune de Gland recommande à la Municipalité notamment de réfléchir à l'avenir urbanistique de Gland, dans une réflexion globale, à l'échelle de l'ensemble du territoire communal et d'organiser un workshop à ce sujet dont les modalités restent à définir. Par cette demande de crédit complémentaire et pour répondre favorablement à la demande de la Commission d'urbanisme, la Municipalité propose d'organiser deux jours d'ateliers afin de dégager une vision pour la Ville en général. Ces ateliers regrouperaient des experts, la Commission d'urbanisme, la Municipalité, le Conseil communal ainsi que la population.

716.3659.00	Dons et subventions casuels	10'000.00	30'000.00	-20'000.00	33.33%	10'000.00
-------------	-----------------------------	-----------	-----------	------------	--------	-----------

En lien avec les récentes catastrophes qui ont frappé la Turquie et la Syrie, un don extraordinaire est souhaité, destiné à soutenir les aides conséquentes et urgentes apportées aux personnes victimes du tremblement de terre. La Municipalité propose une aide de CHF 10'000.-, répartie en deux fois CHF 5'000.-, pour deux organisations expérimentées et déjà présentes sur les territoires concernés : le CICR et CARITAS, actifs en Turquie comme en Syrie.

A l'instar de l'aide extraordinaire qui a été versée à la chaîne du bonheur pour les victimes de la guerre en Ukraine en 2022, il est souhaité que ce montant fasse l'objet d'une demande de crédit complémentaire auprès du Conseil communal afin de ne pas impacter le budget annuel à disposition qui permet de soutenir une trentaine de structures et de projets à but social et humanitaire, en Suisse comme à l'étranger, hors situation extraordinaire.

Récapitulation des crédits complémentaires au budget 2023

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable

Le montant total demandé est de CHF 304'200.-. En résumé, les demandes de crédits complémentaires relatifs au budget 2023 sont réparties de la manière suivante par secteur comptable :

Crédits complémentaires Administration générale (secteur 1) :	CHF 52'050.-
Crédits complémentaires Finances (secteur 2) :	CHF 3'000.-
Crédits complémentaires Bâtiments et urbanisme (secteur 3) :	CHF 123'900.-
Crédits complémentaires Infrastructures et environnement (secteur 4) :	CHF 33'100.-
Crédits complémentaires Instruction publique et cultes (secteur 5) :	CHF 35'800.-
Crédits complémentaires Police (secteur 6) :	CHF 20'000.-
Crédits complémentaires Sécurité sociale (secteur 7) :	CHF 11'650.-
Crédits complémentaires Services industriels (secteur 8) :	CHF 0.-

Total des crédits complémentaires demandés : CHF 279'500.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par catégorie

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	CHF 41'650.-
2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF 162'000.-
3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées	CHF 75'850.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable et par catégorie

Secteurs	Catégorie de crédits complémentaires			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Totaux
Secteur 1	8'250.00	41'950.00	1'850.00	52'050.00
Secteur 2	0.00	3'000.00	0.00	3'000.00
Secteur 3	26'900.00	33'000.00	64'000.00	123'900.00
Secteur 4	0.00	33'100.00	0.00	33'100.00
Secteur 5	6'500.00	29'300.00	0.00	35'800.00
Secteur 6	0.00	20'000.00	0.00	20'000.00
Secteur 7	0.00	1'650.00	10'000.00	11'650.00
Secteur 8	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux	41'650.00	162'000.00	75'850.00	279'500.00

Incidences sur le budget 2023

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2023 voté par le Conseil communal	78'073'800.-	74'686'050.-	-3'387'750.-
Crédits complémentaires 2023	279'500.-	0.-	-279'500.-
Adaptation attributions fonds de réserve	-20'600.-	0.-	+20'600
Totaux	78'332'700.-	74'686'050.-	-3'646'650.-

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF 258'900.- ;
- II. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévus au budget 2023	CHF 3'387'750.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 43	CHF 279'500.-
Adaptation attributions fonds de réserve	CHF -20'600.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	 CHF 3'646'650.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

La Secrétaire adjointe :

C. Girod

A. Lokaj

Crédit d'investissement

Préavis n° : 43/2023 Montant : CHF (TTC) 258'900.00

Préavis municipal n°43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				100'910.05
Endettement à ce jour	31.12.2021	31.12.2022	01.06.2023	
Endettement au bilan				
Engagements courants	7'643'354.40	7'388'826.45	8'194'033.91	
Passifs transitoires	4'375'313.40	3'412'351.25	1'970'194.78	
Emprunts à court et long terme	75'475'000.00	83'415'000.00	84'000'000.00	
Total endettement au bilan	87'493'667.80	94'216'177.70	94'164'228.69	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			90'339'049.74	
Travaux facturés et payés à ce jour			-53'062'881.71	
Total engagements hors bilan			37'276'168.03	
Total endettement brut				131'440'396.72
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				4'172'349.75
Débiteurs et comptes courants à ce jour				27'883'625.83
Placements du patrimoine financier à ce jour				24'355'586.85
Actifs transitoires à ce jour				1'220'830.72
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				8'781'689.97
Solde disponible à ce jour				109'872'776.35
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n°44 relatif à une demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champ pour: - les travaux de surélévation et de rénovation du collège - les études pour le réaménagement de la cour et des extérieurs.			25'152'100.00	
Préavis municipal n°45 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord.			2'924'600.00	
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			28'076'700.00	
				81'537'176.35